

BLM1 – EQUIPE HOMME PREMIERE

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SAISON 2018-2019

1. L'inscription

Pour valider l'inscription du (nouveau) joueur nous vous demandons de remplir, de signer, ainsi que de nous transmettre dans les plus brefs délais :

- I. *Fiche d'inscription*
- II. *Acceptation du règlement d'ordre intérieur du club*
- III. *Questionnaire sur l'Aptitude à l'Activité Physique (+ de 18 ans)*

Les conditions de *Braine Lacrosse* seront automatiquement validées par le membre après paiement de la cotisation : respect du ROI du club, autorisation de pouvoir utiliser les photos du membre prises lors des activités de club pour les évènements, la promotion et autres, ...

Pour être en ordre par rapport à la cotisation demandée, vous trouverez en annexe les modalités de paiement.

2. Les entraînements

Le club procède à 2 entraînements officiels par semaine au stade ainsi que des entraînements et matchs amicaux en collaboration avec d'autres clubs.

Ces indications peuvent changer de saisons en saisons, dans quel cas, il sera communiqué aux joueurs, les éventuels changements.

I. *Entraînements officiels :*

Les mardis de 19h30 à 21h00 sur le terrain 4 et les vendredis de 19h30 à 21h00 sur le terrain 4.

Possibilité d'entraînements en période hivernal à la salle 203.

La maîtrise du sport étant basée principalement sur un entraînement régulier, nous conseillons au joueur de pratiquer du « Wall Ball » durant ses temps libres ou de rejoindre des joueurs organisant une session de « passes » dans un lieu décidé entre eux. Mais cela reste facultatif et à la convenance du joueur.

Nous rappelons tout de même que ces évènements non encadrés par le club ne sont pas couverts par l'assurance du club.

De plus, pour le bon déroulement des entraînements, nous demandons au joueur d'être présent au minimum 15 minutes avant l'heure pour avoir le temps de s'équiper et donc de commencer au plus rapidement l'entraînement. Le joueur doit être muni de son équipement et matériel complet en toutes occasions.

II. *Entraînements et matchs amicaux en collaboration avec d'autres clubs :*

L'équipe première pourra bénéficier d'entraînements et matchs amicaux supplémentaires en extérieur.



3. Les absences via Sport Easy

Pour toutes absences, le joueur devra prévenir via l'application de gestion d'équipe, *Sport Easy* **ET NON par le biais des groupes Facebook mis à sa disposition, et ce, si possible deux jours avant l'entraînement.**

La présence aux entraînements et aux matches est exigée. *Sport Easy* comptabilisera les présences aux entraînements et aux matches. Les parents accompagnent et récupèrent leurs enfants aux heures prévues. Le joueur ayant trop d'absences injustifiées sera convoqué par le team manager et/ou le conseil d'administration afin d'éclaircir la situation.

4. Les matchs – Les tournois

Les participations aux matchs et aux tournois se feront en fonction de l'implication du joueur dans le sport ainsi que sa présence aux entraînements.

Aucun match et tournoi ne sont possibles si votre dossier d'inscription n'est pas rendu et/ou si votre cotisation n'est pas en ordre !

I. Les matchs :

Durant l'année académique, l'Equipe première participe à la *Belgian League*, compétition majeure belge organisée par la *Belgium Lacrosse Federation*. Celle-ci se déroule de Septembre à fin Novembre et de Février à Mai, les week-ends.

II. Les tournois :

De plus, les Lions participent à des tournois en Europe comme le Boxmania (FR), le Gluck Auf Cup (D), le Tilburg Lacrosse Cup (NL), ...

Mais aussi, certains de nos joueurs, s'ils le désirent, peuvent participer à des épreuves de sélection en vue d'intégrer l'équipe nationale belge, les *Belgian Beasts*.

5. Les infrastructures

Nous demandons au joueur de respecter l'infrastructure du stade qui est mis à sa disposition. Dans cette optique, le joueur devra prendre soin de jeter ses déchets après l'entraînement, respecter le calme et la propreté dans les vestiaires, respecter les équipes sportives sur place et ne pas empiéter sur une zone non allouée.

Pour chaque entraînement, le joueur jouit d'un accès à un vestiaire situé dans le hall omnisport. Cependant, il est bon de savoir que le joueur ne peut pas se déplacer dans le hall omnisport muni de ses chaussures à crampons ; et qu'il devra prendre ses affaires avec lui sur le terrain.

En aucun cas, le club pourra être responsable en cas de perte ou de vol de ses affaires laissées dans le vestiaire.

6. Le Conseil d'Administration du club

Le club possède un comité de gestion qui est à votre écoute pour toutes questions d'ordre administratives et financières. Vous pouvez les contacter via l'adresse Email asbl@braine-lacrosse.com.

De plus, l'association sportive *Braine Lacrosse asbl* dispose depuis le 1^{er} septembre 2014 d'un numéro de téléphone que vous pouvez contacter suivant votre demande. Le numéro du club est le suivant 0487-38 80 57. De plus, veuillez ajouter à vos contacts GSM ce numéro sous le nom « BRAINE LACROSSE ». Vous recevrez certaines informations depuis celui-ci.



Voici les membres principaux :

Vice-Président



Kevin MESTDAGH

Kevin.mestdagh@braine-lacrosse.com
0473-55 59 55

Trésorier



Floriant LAMARQUE

foriant.lamarque@braine-lacrosse.com
0472-39 54 03

Secrétaire



Mathilde Van Bokkelen

mathilde.vanbokkelen@braine-lacrosse.com
0475-26 90 17

Cinq autres administrateurs sont à votre disposition : Diego Spillebeen et/ou Nicolas Kalen et/ou Jean-Pol Millan et/ou Rafaela Spillebeen et/ou Morgane Persoons et/ou Manon Schmit.

7. Le staff : Team Manager et les Coaches d'équipe

Pour toutes questions relatives aux fonctionnements de votre équipe ainsi qu'aux évènements qu'elle propose, veuillez-vous référer à votre team manager.

Pour toutes questions relatives au sport en lui-même c'est à dire à la stratégie d'équipe optée, à des conseils, ..., veuillez-vous référer à vos coaches :

Team Manager BLM1 Equipe
masculine première



Sport Easy

[Application de gestion d'équipe](#)

Head Coach BLM1 Equipe
masculine première



Jean-Pol Millan

jean-pol.millan@braine-lacrosse.com
0495-26 79 66

Assistant Coach BLM1 Equipe
masculine première



Vincent VANCHOENBEEK

vincent.vanschoenbeek@braine-lacrosse.com
0494-83 53 62

8. Les agendas



Seule, les agendas officiels du club sont la référence pour toutes les activités. Il est consultable sur le [site www.braine-lacrosse.com](http://www.braine-lacrosse.com). Il vous sera envoyé en pièce jointe de ce mail ou par votre team manager ultérieurement.

9. Les informations financières

I. Cotisation

Le paiement de la cotisation permet aux joueurs d'accéder au terrain. Celle-ci est fixée à 210,00 € pour la saison 2018-2019 (du 1^{er} septembre à 31 août) à payer au maximum pour le 21 septembre 2018.

Comprenant que certaines familles aient des difficultés de paiement, si vous êtes dans le cas, nous vous proposons de prendre contact avec le trésorier du club, Floriant LAMARQUE, par téléphone ou e-mail (floriant.lamarque@braine-lacrosse.com ou 0472-39 54 03) pour trouver une solution d'échelonnement (cfr. point 9.II).

Nous rappelons tout de même que si votre cotisation n'est pas versée sur le compte bancaire avant le premier entraînement de chaque mois, le joueur n'aura plus le droit d'accès au terrain pour les entraînements et/ou matchs ni aux activités proposées par le club, et ce tant que sa situation n'est pas régularisée.

La cotisation comprend l'inscription au club, à la Ligue Belge, à l'assurance, à l'accès au terrain, une balle et à une tenue sportive (réversible & short/jupe pour les nouveaux membres et valable tous les 2 ans pour tous).

!!!! La tenue sportive sera offerte à tous les membres pour la saison 2017-2018 !!!!

II. Période d'essai & cotisation adaptée

Le club offre à tout nouveau membre une période d'essai de 3 semaines. Passé ce délai, il vous sera demandé de régler le montant si vous désirez continuer avec notre association sportive.

De plus, nous appliquons une cotisation adaptée déterminée par votre mois d'arrivée au sein du club ou si vous êtes membres d'une famille nombreuse. Les informations et conditions sont disponibles auprès de notre Trésorier Floriant LAMARQUE.

III. Remboursement de votre mutuelle

Votre mutuelle rembourse une partie de la cotisation (30,00 € à 50,00 € selon la mutuelle). Pour bénéficier de ce remboursement, merci de vous rendre aux permanences mutuelles avec les documents adéquats pré-complétés. Nous prendrons soin de le remplir.

Néanmoins, il est important de rappeler que votre formulaire ne peut être rempli uniquement après total paiement de votre cotisation. Votre mutuelle demandera probablement une preuve de paiement de celle-ci.

10. L'équipement – matériel

Le joueur devra en permanence avoir avec lui, le matériel suivant :

- I. Casque de Lacrosse
- II. Gants de Lacrosse
- III. Coudières de Lacrosse
- IV. Plastron de Lacrosse
- V. Stick en ordre



- VI. *Au moins une balle de Lacrosse*
- VII. *Chaussures à crampons*
- VIII. *Si existant : uniforme de l'équipe*
- IX. *Une bouteille d'eau*
- X. *Facultatif : une « coquille »*

L'équipement étant assez onéreux et le choix très diversifié, nous sommes là pour vous aiguiller dans le choix de celui-ci.

De plus, tout achat devant se faire via internet, nous préférons que les commandes passent par l'intermédiaire du club pour éviter tous problèmes. Concernant le matériel, vous pouvez vous adresser à l'un des membres du staff de votre équipe.

11. La communication

Le club possède bon nombre de plateformes de communication pour pouvoir organiser au mieux l'acheminement des informations à courts ou longs termes. C'est ainsi qu'il jouira d'un accès à la/aux plateforme(s) Facebook, site internet, mail, sms, Sport Easy ...

12. La promotion du club

En s'inscrivant, le joueur s'engage à participer activement à toute forme d'évènement promotionnel organisé par le club, à collaborer à la vente de produits dérivés de ce dernier et accepte que le club utilise l'image du joueur dans le but de représenter le sport de Lacrosse en Belgique.

13. L'implication dans le club

Vous désirez vous investir dans le club, vous connaissez quelqu'un qui désire s'investir dans le club que cela soit au niveau de la gestion, des projets ou du coaching, n'hésitez pas à nous contacter via asbl@braine-lacrosse.com ou au 0487-38 80 57. Tout aide est bonne à prendre.

14. Le nouveau site internet du club

Depuis avril 2017, il club dispose d'un tout nouveau site sur mesure, fonctionnel et mis à jour régulièrement, une seule adresse : www.braine-lacrosse.com.

N'hésitez pas à le consulter !



FICHE D'INSCRIPTION A LA SAISON 2018-2019**IDENTITE DU JOUEUR**

Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Lieu :
N° de registre national : (forme : 00.00.00-000.00)
Habitant à N° - Bte :
CP – Localité : Pays :
Téléphone : Gsm :
Email :

DONNEES COMPLEMENTAIRES DU JOUEUR

N° de jersey éventuellement souhaité :
Taille :cm Poids : kg
Groupe sanguin :
Taille de t-shirt / sweat : XS - S - M - L - XL - XXL - XXXL (biffer les mentions inutiles)
Taille de short / pantalon : XS - S - M - L - XL - XXL - XXXL (biffer les mentions inutiles)
Pointure de chaussure :

DROIT A LA VIE PRIVEE

J'autorise le club à publier des photos du joueur en relation avec le sport dans des brochures, la presse ou sur le site internet du club.

COTISATION

Le montant de la cotisation 2018 – 2019 (du 1^{er} septembre au 31 août) est fixé à 210,00 €.
Ce montant inclut les assurances du joueur, l'accès aux entraînements et matchs, l'accès aux championnats de la *Belgium Lacrosse Federation* (Belgian League,...), l'accès aux infrastructures du stade Gaston Reiff, les frais de fonctionnement du club, les vêtements ainsi que le prêt de matériel lors du commencement de la pratique.

Montant, à payer avant le **21 septembre 2018** au complet sur le compte **CBC BE16 7320 3375 8374**.

Avec la communication : **NOM PRENOM BLM1 COTISATION 18-19**

Si vous êtes une famille nombreuse (= minimum 3 enfants dans le club), veuillez contacter floriant.jamarque@braine-lacrosse.com pour calculer vos réductions.

INSCRIPTION MAJEURS

Je soussigné (nom) (prénom) m'inscris au club sportif « Braine Lacrosse asbl » ; et plus particulièrement au sein de l'équipe BLM1 – Equipe masculine première.

Par ailleurs :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur du club (révision 0914) et du Stade Gaston Reiff (disponible sur place à la demande), et j'en garde une copie chez moi.

Je m'engage à m'acquitter des frais d'inscription en suivant les scénarios proposés, et je suis conscient qu'un non-paiement entraînera un refus de rentrer sur le terrain.

J'autorise « Braine Lacrosse asbl » à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident.

Fait le / / à



Questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique
Q-AAP et VOUS *
(Un questionnaire pour les gens de 18 à 69 ans)

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière est une occupation de loisir saine et agréable.

Règle générale : augmenter la pratique sportive n'entraîne pas de risques de santé majeurs. Dans certains cas, il est cependant conseillé de passer un examen médical avant d'entreprendre un programme régulier d'activités physiques. Ce questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique (Q-AAP) vise à mieux connaître les personnes pour lesquelles un examen médical sera recommandé.

Si vous prévoyez modifier vos habitudes de vie pour devenir un peu plus actif(ve), commencez par répondre aux 7 questions qui suivent.

Si vous êtes âgé(e) de 18 à 69 ans, le Q-AAP vous indiquera si vous devez ou non consulter un médecin avant d'entreprendre votre nouveau programme d'activités.

Si vous avez plus de 69 ans et ne participez pas déjà de façon régulière à des activités physiques exigeantes, vous devriez consulter votre médecin avant d'entreprendre une reprise d'exercices.

Lisez attentivement et répondez honnêtement à chacune des questions suivantes. Le simple bon sens sera votre meilleur guide pour répondre correctement à ces questions.

Cochez OUI ou NON.

OUI – NON

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Votre médecin vous a-t-il déjà dit que vous souffriez d'un problème cardiaque <u>et</u> que vous ne deviez participer qu'aux activités physiques prescrites et approuvées par un médecin ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Ressentez-vous une douleur à la poitrine lorsque vous faites de l'activité physique ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Au cours du dernier mois, avez-vous ressenti des douleurs à la poitrine lors de périodes autres que celles où vous participiez à une activité physique ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Éprouvez-vous des problèmes d'équilibre reliés à un étourdissement ou vous arrive-t-il de perdre connaissance ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Avez-vous des problèmes osseux ou articulaires (par exemple, au dos, au genou ou à la hanche) qui pourraient s'aggraver par une modification de votre niveau de participation à une activité physique ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des médicaments vous sont-ils actuellement prescrits pour contrôler votre tension artérielle ou un problème cardiaque (par exemple, des diurétiques) ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Connaissez-vous <u>une autre raison</u> pour laquelle vous ne devriez pas faire de l'activité physique ? |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Souffrez-vous de fièvre, d'une grippe ou d'une autre affection passagère, attendez d'être remis(e) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Vous êtes une femme ; êtes-vous enceinte ou croyez l'être ? |



Si vous avez répondu :

- OUI à une ou plusieurs questions :

Consultez votre médecin AVANT d'augmenter votre niveau d'activité physique et AVANT de faire évaluer votre condition physique. Dites à votre médecin que vous avez complété le questionnaire sur l'aptitude à l'activité physique et expliquez-lui précisément à quelles questions vous avez répondu « OUI ».

Il se peut que vous n'ayez aucune contre-indication à l'activité physique dans la mesure où vous procéderait progressivement. Par ailleurs, il est possible que vous ne puissiez faire que certains types d'efforts adaptés à votre état de santé. Indiquez à votre médecin le type d'activité physique que vous comptiez faire et suivez ses recommandations. Informez-vous quant aux programmes d'activités spécialisés les mieux adaptés à vos besoins, offerts dans votre localité par des associations sportives.

- NON à toutes ces questions :

Si, en toute honnêteté, vous avez répondu « NON » à toutes les questions du Q-AAP, vous êtes dans une certaine mesure, assuré(e) que :

- Vous pouvez augmenter votre pratique régulière d'activités physiques en commençant lentement et en augmentant progressivement l'intensité des activités pratiquées. C'est le moyen le plus simple et le plus sûr d'y arriver.
- Vous pouvez faire évaluer votre condition physique. C'est le meilleur moyen de connaître votre niveau de condition physique de base afin de mieux planifier votre participation à un programme d'activités physiques.

Formule de consentement du Q-AAP (à renvoyer par mail complété) :

Si, après avoir complété le questionnaire ci-dessus, un doute persiste quant à votre aptitude à faire une activité physique, consultez votre médecin avant de vous y engager.

Dans la mesure où le Q-AAP est administré avant que la personne ne s'engage dans un programme d'activités ou qu'elle fasse évaluer sa condition physique, la section suivante constitue un document ayant une valeur légale et administrative.

« Je soussigné(e) affirme avoir lu, compris et complété le questionnaire et avoir reçu une réponse satisfaisante à chacune de mes questions. »

NOM :

DATE :

N.B. – Cette autorisation de faire de l'activité physique est valide pour une période maximale de 12 mois à compter du moment où le questionnaire est rempli. Elle n'est plus valide si votre état de santé change de telle sorte que vous répondez « OUI » à l'une des neuf questions.



REGLEMENT D'ODRE INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Le présent règlement vous est présenté par le Conseil d'Administration de l'association Braine Lacrosse asbl, et a pour but de mettre en place les conditions indispensables de vie commune au sein des installations de l'association et des installations du Stade Gaston Reiff de Braine-l'Alleud, afin de maintenir la convivialité de ses membres et garantir la quiétude de nos voisins.

A. RÈGLES GÉNÉRALES CONCERNANT LE SPORT

1. Le lacrosse est un sport collectif. Ce qui signifie qu'il se pratique en équipe. Un esprit d'équipe est donc indispensable pour le pratiquer en compétition. Cette vertu doit exister, avant, pendant et après l'entraînement ou le match.

L'esprit sportif découle également de ce comportement et doit amener de la part de chacun :

- le respect de la structure et des impératifs du club
- le respect des règles du jeu
- le respect des arbitres
- le respect des adversaires
- le respect du matériel mis à disposition

La recherche de l'épanouissement personnel et collectif entraîne aussi l'obligation d'acquiescer et de maintenir une condition physique répondant aux exigences de ce sport et un développement constant de la technique et de la tactique nécessaire à une bonne compréhension de ce sport.

2. Les joueur(se)s sont assurés lorsqu'ils versent leur cotisation. Les retards de cotisation (après le 1er octobre) feront l'objet d'un rappel du trésorier. Seuls les accords d'échelonnement de paiement prévus pour trois mois maximum feront l'objet d'une mesure exceptionnelle à cette règle de versement rapide. Le C.A. sanctionnera les «mauvais payeurs». Pour les nouveaux membres ils ont droit à 3 entraînements gratuits.

Le C.A. enverra les documents à chaque membre pour la reprise des entraînements.

En cas de difficulté, le trésorier peut être contacté pour étaler les paiements.

3. Le club a pour but de gérer, de promouvoir, de développer, d'organiser et de favoriser l'enseignement du lacrosse auprès des jeunes et des adultes. Il s'interdit toute prise de position politique et philosophique.

Toute discrimination raciale, de nationalité et de genre est également proscrite.

Les attitudes contrevenant à cet article du R.O.I. seront sanctionnées par le Conseil d'Administration sur rapport des responsables sportifs.

Elles pourront entraîner l'exclusion du club avec communication à la B.L.F. (fédération belge de lacrosse).

4. Les entraînements débutent à l'heure prévue dans les installations indiquées. Les entraîneurs et les joueur(se)s doivent être en tenue avant le début de la séance.

Les chaussures de sport sont obligatoires. Si l'entraîneur attitré est en retard ou absent, un autre responsable sportif le remplacera. Il doit être accueilli cordialement par les joueur(se)s. Si des problèmes surgissent de la part des joueur(se)s, des sanctions pourront être prises.

Aucune autre personne à part le coach/staff technique et les joueur(se)s ne sera admise sur le terrain.

5. Les joueur(se)s qui se voient recevoir du matériel mis à la disposition par le club, s'engagent à en prendre soin et de le restituer à la fin de chaque match et/ou entraînement à la personne responsable sur place.

6. Chaque joueur(se) s'acquittera d'une cotisation annuelle (selon les tarifs renseignés) et devra également remettre un certificat médical attestant de l'aptitude à pratiquer le lacrosse. Le secrétariat du club délivrera l'exemplaire à compléter. Si un accident survient lors d'un match ou d'un entraînement, un formulaire «accident» devra être rempli par le médecin et remis dans les huit jours au secrétariat du club.

7. Selon les statuts de l'association, le club est géré par un C.A. (Conseil d'Administration) composé :

- d'un président
- (d'un vice-président)
- d'un secrétaire
- d'un trésorier
- d'administrateurs
- Tout affilié demandant à être invité lors d'une séance de réunion

Le Conseil d'Administration peut également constituer différents bureaux. Ceux-ci seront composés des membres affiliés et des membres du C.A.

Ces différents bureaux préparent les projets sportifs, festifs ainsi que le bon fonctionnement du club. Pour en devenir membre, veuillez contacter le gestionnaire des bureaux. Tout membre d'un bureau doit en accepter son règlement.

8. La présence aux entraînements et aux matches est exigée. Toute absence doit être justifiée auprès du coordinateur d'équipe ou à défaut de l'entraîneur. Les coordinateurs ont l'obligation de prendre les présences aux entraînements et aux matches. Les parents accompagnent et récupèrent leurs enfants aux heures prévues.

9. Les décisions prises par l'entraîneur seront respectées. Lorsqu'une divergence surgit, le C.A. entendra les parties concernées. Les joueur(se)s, les entraîneurs, les coordinateurs ne contesteront pas les décisions arbitrales sinon en inscrivant les réserves d'usage sur la feuille de match. Tout débordement sera tranché par le C.A. (avertissement – suspension – blâme – exclusion). Comme l'entraîneur est le garant du comportement de son équipe, il veillera à la discipline au sein de son groupe et il informera au moins un des membres du C.A. du club de tout incident qui nuirait à la bonne entente au sein de son effectif.

B. RÈGLES GÉNÉRALES CONCERNANT L'UTILISATION DU TERRAIN

10. N'escaladez ou ne déformez pas les portes d'accès et les clôtures.
11. N'utilisez les infrastructures que dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
12. Il est strictement interdit d'utiliser du feu sur le terrain. Il est donc également interdit de fumer dans l'enceinte de jeu.
13. Les seules boissons autorisées dans une enceinte de jeu sont des boissons non-alcoolisées. Ne jetez rien dans l'enceinte de jeu et respectez scrupuleusement l'usage des poubelles.
14. Ne placez aucun objet lourd ou pointu sur le terrain.
15. La présence d'animaux sur le terrain est strictement interdite.
16. Ne pénétrez jamais dans l'enceinte de jeu avec un véhicule à roues en ce compris un vélo.
17. Veillez toujours à remettre les goals à leurs places de rangement directement après l'utilisation du terrain par la pratique du lacrosse. Ils devront aussi être soigneusement cadenassés.
18. Le terrain ne peut être utilisé par une température au sol inférieure ou égale à zéro degré.
19. Si vous étiez amenés à constater des dégâts au terrain ou au matériel, veuillez en aviser le plus rapidement possible un responsable du club.
20. Veillez à ne rien laisser traîner derrière vous lorsque vous quittez l'enceinte de jeu.

C. RÈGLES GÉNÉRALES DE L'ASSOCIATION

21. Sauf pour le personnel et les besoins de service, l'accès aux terrains et vestiaires est strictement réservé : aux membres en ordre de cotisation, aux invités de membres et aux invités du Club.
22. Les enfants en bas âge sont surveillés durant les entraînements et matchs, mais, en dehors de ces périodes spécifiques, ne peuvent se trouver au club sans surveillance. Le club décline toute responsabilité du chef des accidents qui pourraient arriver aux enfants.
23. Les règlements communaux en vigueur en matière de tapage nocturne et fermeture des lieux devront être strictement respectés, et ce, que ce soit dans le cadre d'un usage courant de l'association, ou pour l'organisation d'activités particulières.

24. Toutes les règles de vie en communauté, telles que politesse, courtoisie, bienséance et fair-play sont d'application au sein de l'association.
25. Le terrain et les vestiaires sont des endroits uniques et privilégiés. Afin qu'ils le restent, tout occupant est prié de respecter la tranquillité du voisinage. Il y est donc interdit en dehors des compétitions de crier, chanter, etc. Les manifestations bruyantes d'après-matches, ne pourront donc se produire qu'à l'intérieur du Clubhouse, toutes fenêtres closes.
26. Dans un même but de respect du voisinage, tout occupant quittera les installations sans manifestations exubérantes, et reprendra son véhicule en roulant à allure modérée en sortant du terrain. Sauf autorisation spéciale, les boissons consommées sont exclusivement celles proposées par les bars du Clubhouse.
27. L'association s'engage à respecter la loi concernant la consommation d'alcool.
28. La consommation, la vente ou la préparation de produits stupéfiants sont interdites aux abords du terrain, comme le prévoit la loi.
29. La tenue sportive est tolérée mais les chaussures à crampons sont interdites au sein des infrastructures intérieures du stade Gaston Reiff. Il est interdit de changer de tenue en dehors des vestiaires.
30. Le club décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient survenir au sein de ses installations aux invités soit dans la pratique du sport soit en toute autre circonstance.
31. Le club décline toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol durant et en dehors des activités.
32. Tout membre a le devoir de faire respecter le présent règlement d'ordre intérieur et d'intervenir en cas de besoin, à défaut d'un membre du conseil d'administration.
33. Tout membre de l'association est censé avoir pris connaissance du présent Règlement d'ordre intérieur.
34. Tout cas non prévu au présent Règlement sera tranché par le C.A. de l'association.
35. Tous manquements au présent Règlement seront constatés et notifiés par tous responsables de l'association. En cas de manquement grave laissé à leurs appréciations, ils prendront immédiatement les mesures qui s'imposent pour faire procéder à l'expulsion du ou des auteurs de ce manquement sans préjudice de toute autre poursuite. L'auteur pourra également être convoqué par le C.A. de l'association.